

AIPR ENCADRANTS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Identifier le rôle du maître d'ouvrage / Produire et exiger les documents selon les situations / Différencier les évolutions de la réforme / Appliquer les textes et la terminologie / Signaler les problématiques rencontrées / Estimer les risques encourus / Appliquer et réaliser le marquage-piquetage / Déterminer le recours aux opérations de localisation

VOTRE FORMATION

PUBLIC

Salariés des entreprises exécutantes intervenant en préparation des travaux et assurant l'encadrement des chantiers

Toute personne, salariée ou non, assurant les fonctions ou la représentation du maître de l'ouvrage ou du maître d'œuvre

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours - 14 heures

DATES

Nous contacter

PRIX

Nous consulter

Des prises en charges sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires

FINANCEMENTS

Entreprise / Pôle emploi / OPCO

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

Le Centre est équipé aux normes relatives à l'accueil des personnes ayant un handicap ou mobilité réduite. Un accompagnement personnalisé est possible auprès de nos référents RQTH.

ACCÈS À LA FORMATION

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter : une information individuelle ou collective / un dossier de demande de formation / une identification des acquis / un entretien individuel afin de définir un parcours personnalisé.

Le délai d'accès dépend de la programmation et des places disponibles. Vous pouvez nous consulter pour convenir d'une rencontre personnalisée.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public**
 - Présentation de la réforme anti-endommagement
 - Le rôle du maître d'ouvrage
 - Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public
 -
- **Principes et points importants de la réforme***
 - Les principes de l'évolution réglementaire
 - Les ressources documentaires sur la réforme
 - Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
 - Le guichet unique : utilisation en direct
 - La terminologie utilisée à travers la réforme
 - La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo référencement des réseaux ; la formation et l'habilitation du personnel
 - La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
 - Le formulaire commun DT-DICT
 - Le récépissé commun et les délais à respecter
 - La déclaration conjointe DT-DICT
 - Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
 - Le constat contradictoire
 -
- **Le guide technique de la réforme**
 - Le marquage-piquetage
 - Les opérations de localisation
 - Les investigations complémentaires
 - Les clauses techniques et financières
 - Étude de cas, simulation, entraînement au QCM Réalisation de l'examen
 - Débriefing
 - Évaluation de fin de formation

VALIDATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Réalisation du QCM sur la plateforme MEEM permettant la délivrance de l'autorisation par l'employeur.

PRÉREQUIS

Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter)

TAUX DE SATISFACTION STAGIAIRE :

NC

-> [Voir nos méthodes de calcul](#)

PÉDAGOGIE

ÉQUIPE

- Le formateur référent du dispositif est le garant technique de la formation et la gère au quotidien. Il prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination des groupes et le suivi individuel tout au long du parcours.

Les formateurs techniques sont experts dans leur domaine d'intervention, ils possèdent tous une expérience professionnelle d'au moins 3 ans.

MÉTHODES

- Exposé et discussions étayés de textes illustrés par diapositives et films. Supports de cours.

Entraînement à l'examen par QCM

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Tél : 05.59.45.59.53

Mail : contact@perf.coop

N° déclaration activité : 72400089740 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

RCS DAX 518 903 091 - SCIC SARL à capital variable - APE : 8559 A